



Conseil municipal du 10 juillet 2020

MOTION

**Pour une utilisation du F.D.P.I.T.M.A.
conforme à sa vocation initiale
et utile à la transition écologique du territoire !**

Réunis en conseil municipal le 10 juillet 2020, les élus de Chamonix-Mont-Blanc adressent la motion suivante à Monsieur le Président de la République :

« La catastrophe du tunnel du mont blanc de 1999 a conduit à **la création en 2002 d'un fonds destiné** à financer l'intermodalité dans le massif alpin : le Fonds pour le Développement d'une Politique Intermodale des Transports dans le Massif Alpin.

Malgré plusieurs interpellations intervenues au plus haut niveau de l'Etat au cours des dernières années et des derniers mois, les élus de Chamonix déplorent le fait que les crédits venus abonder ce fonds, provenant principalement des bénéfices issus de l'exploitation du tunnel du mont blanc et s'élevant en pluriannuel à plusieurs dizaines de millions d'euros, **n'aient pas été affectés à leur objet initial** : le financement d'une démarche concrète visant à accélérer le report modal et le transfert du trafic de marchandises de la route vers le rail.

Cette interpellation rejoint un référé de la Cour des Comptes en date du 26 juillet 2019 qui portait un regard très critique tant sur la nature de l'affectation des crédits de ce Fonds que sur la gouvernance des 2 GEIE gérant l'exploitation des deux tunnels concernés (mont blanc et Fréjus).

Elle rejoint également une des préoccupations majeures des populations du territoire : obtenir **l'engagement irrévocable de l'Etat français sur le non doublement du tunnel routier** du mont blanc, car malgré les interpellations des dernières années (2012, 2016, 2018) qui ont reçu réponse ministérielle concordante en ce sens, et compte tenu de l'intensité des pressions existant tant du côté français qu'italien, **la formalisation de cet engagement irrévocable** au plus haut niveau de l'Etat est encore attendue.

Dans ce contexte, les élus chamoniards **s'adressent directement au chef de l'Etat, récemment (février 2020) venu constater in situ les effets du réchauffement climatique sur le territoire** et qui a récemment érigé la transition écologique en priorité nationale, en lui demandant :

- de réunir sans tarder et en tout état de cause **avant la fin de l'année 2020 les partenaires concernés de manière à déterminer les voies et moyens de nature à respecter les engagements pris en 2002 sur l'affectation du Fonds**. Les élus chamoniards considèrent que l'affectation de tout ou partie de ce Fonds devra prioritairement servir à la réalisation de projets de nature à **mettre en œuvre concrètement la transition écologique et énergétique du territoire concerné**, notamment celui de la vallée de l'Arve.
- **de confirmer de manière définitive l'opposition de l'Etat français à toute perspective de doublement de l'infrastructure routière du tunnel du mont blanc** ».